

RETRAITE DES EXPATRIÉS



2 jours

INCIDENCES DES PÉRIODES À L'ÉTRANGER SUR LE MONTANT DE LA PENSION FRANÇAISE

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

VALIDATION DES PÉRIODES PASSÉES À L'ÉTRANGER

- › Détachement ou expatriation : pays d'affiliation à l'assurance vieillesse
- › Conventions internationales bilatérales ou multilatérales : à quoi servent-elles ?
- › Rappel du calcul de la retraite sécurité sociale (validations de trimestres, âge de la retraite)
- › Assurance volontaire auprès de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) : pourquoi adhérer ?
- › Comment prendre en compte les périodes reconnues équivalentes ?
- › Rachat des périodes d'activité salariée à l'étranger : les conditions à remplir
- › Barème de rachat et bénéficiaires : quels enjeux pour les salariés ayant travaillé à l'étranger ?

Exemples de calcul avec rachat de trimestres

- › La réforme de la retraite en France : les conséquences en matière d'âge de la retraite (loi N°2023-270 du 14 avril 2023)

PRESTATIONS DES RÉGIMES LÉGAUX DE BASE

- › Structure des prestations : les éléments de comparaison des régimes de retraite
- › Les différentes prestations des régimes légaux de base
- › Principe de calcul des pensions : ouverture des droits, âge de liquidation
- › Critères de comparaison

LIQUIDATION ET RÈGLES DE COORDINATION

- › Liquidation dans le cadre des conventions internationales
- › Le Règlement Communautaire 883/2004 : qui est concerné ?
- › Calculs de liquidation, pension nationale, pension au prorata
- › Liquidations successives : provisoire et définitive

Exemples de calcul

- › Cas particuliers : périodes dites "superposées", assurance volontaire
- › Incidences sur les fins de carrières
- › Non-cumul des conventions internationales

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE : LE RÉGIME UNIQUE AGIRC-ARRCO

- › Intégration de l'AGIRC-ARRCO au Règlement Communautaire
- › Extensions territoriales, adhésions collectives ou facultatives : CRE - IRCAFEX ou affiliation dans l'institution de l'entreprise : faut-il adhérer aux caisses de retraite complémentaire ?
- › Le calcul des points de retraite : salaire de référence, valeur du point
- › Niveaux de remplacement
- › Conditions de liquidation, conditions de départ

Cas pratique sur le calcul de retraite de base et retraite complémentaire AGIRC-ARRCO dans le cadre d'une convention internationale

LES DÉMARCHES À EFFECTUER

- › À qui s'adresser ? dans quels délais ?
- › Chronologie des démarches à effectuer au moment de la retraite

Questionnaire de synthèse

OBJECTIFS

- Examiner les conséquences de l'expatriation sur la liquidation de la retraite.
- Appliquer les règles de validation, de liquidation et de coordination des périodes d'activité salariée passées à l'étranger.
- Intégrer les modalités de calcul de retraite des expatriés dans et hors Union Européenne.
- Identifier l'utilité d'une convention de sécurité sociale.
- Définir l'intérêt d'une affiliation à la CFE et d'un rachat de trimestres.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Un regard d'expert sur un sujet complexe et à fort enjeu personnel et financier
- La double compétence de l'intervenante : protection sociale et mobilité internationale

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et assistants des services RH/paie, responsables de la gestion des expatriés, collaborateurs retraite et protection sociale, responsables des avantages sociaux, responsables et assistants "Compensation & Benefits"
Il est nécessaire de disposer de connaissances générales dans le domaine des retraites

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'embarquement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 815 € HT - Réf : EXP-LCRE
2 023 € HT avec accès e-ressources pendant un an à : La mobilité internationale
(remise de 42 %, soit 208.22 € HT au lieu de 359 € HT)

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
les 2 et 3 avril 2024
les 26 et 27 septembre 2024

Paris Montparnasse :
les 2 et 3 avril 2024
les 27 et 28 juin 2024
les 26 et 27 septembre 2024
les 18 et 19 novembre 2024

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe) E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | |
Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :	Le :
Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :	
La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/	

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO